

Règlement du Trail des Crêtes 2019

-Les 24, 16 et 11 km sont des épreuves à parcourir en semi autonomie.

(Il y aura trois ravitaillements sur le 24 km, 2 ravitaillements sur le 16 km et un sur le 11 km.)

-Cette épreuve est réservée aux coureurs majeurs

-Le départ sera donné à 9H30 pour le 24 et 16 km et à 10h pour le 11 kms.

- Le dossard sera fixé sur la poitrine par 4 épingles ou à la taille par sangle élastique.

-Les bâtons sont interdits

- Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable pour pouvoir appeler l'organisation en cas d'incident. Le n° d'appel sera fourni ultérieurement.

- Les participants ont l'obligation de suivre le balisage établi par l'organisation ainsi que d'obéir aux indications des bénévoles qui auront été briefés au préalable afin d'éviter tout accident.

- La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents doivent fournir lors de l'inscription, soit un certificat médical "apte à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an, soit une licence de compétition.

En s'inscrivant au Trail des Crêtes (24 km, 16km ou 10 km), le concurrent déclare ne souffrir d'aucun problème de santé qui pourrait l'empêcher de participer à cette course. Il assume l'entière responsabilité en cas de non-présentation d'un certificat médical ou d'une licence de compétition étant donné que CAP ENTRANGE n'assure que les concurrents fournissant un certificat médical ou une licence.

- Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident .Les organisateurs sont couvert par une police souscrite auprès de la société BPL

- Les concurrents doivent être conscients que la course à pied, plus particulièrement un Trail ou une course nature comporte des risques.

- Les accompagnateurs en VTT, moto, quad ou autres, ne sont pas autorisés. Les ravitaillements sauvages sont interdits. Les concurrents ne peuvent bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours.

-tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

-Tout abandon doit être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. Le dossard et / ou la puce seront remis au responsable du poste.

- Les concurrents se doivent secours et entraide.

- Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toutes photos ou images le concernant prises lors de l'évènement, dans le cadre de la promotion du Trail.

Toutefois : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse.

- Les concurrents doivent respecter la nature et ne jeter aucun détrit. Des poubelles seront mises à disposition des coureurs à proximité des zones de ravitaillements.

-En cas de force majeur, de catastrophe naturelle et de tout autre évènement mettant en danger la sécurité des coureurs, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

-Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant toutes clauses, sous peine de disqualification.

REGLEMENT CHALLENGE DES 3 VALLEES

Un challenge est organisé pour les traileurs participants au Trail du Fort de Guentrange le 8 juin (25kms)

L' Hémera Trail le 15 septembre (18kms) et le Trail des Crêtes d'Entrange le 22 septembre (24 kms).

PARTICIPATION :

Le challenge des 3 vallées est ouvert :

Aux coureurs licenciés d'une fédération sportive en cours de validité (FFA, UFOLEP, FFTRI, FFCO)

Aux coureurs non licenciés sur présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en de moins d'un an. - La simple participation d'un concurrent aux courses vaut acceptation au règlement du challenge.

CLASSEMENT :

Seuls 2 trails sur trois sont pris en compte pour le classement du challenge.

Un classement distinct sera effectué pour les femmes et les hommes.

Celui et celle qui totalise le moins de points gagne le challenge.

Le classement final des points sera établi selon le barème ci-dessous. Le classement sera affiché au départ de chaque épreuve.

En cas d'égalité dans un classement, c'est la performance réalisée sur la plus longue des distances qui départagera les coureurs

RECOMPENSES

Les 3 premières femmes au scratch et les 3 premiers hommes au scratch seront récompensés.

Une récompense au club le plus représenté remis en jeu chaque année.

La remise des récompenses du Challenge des 3 vallées aura lieu à l'issue de la dernière épreuve le 22 Septembre à Entrange en présence des Partenaires, des organisateurs, des coureurs et des médias.

Récompenses Individuelles :

- Entrées à la Villa Pompéi incluant des massages
- Séances de Cryothérapie à Thermapolis
- Entrées à Thermapolis
- 2 chèques cadeau de 50€ à valoir au restaurant Gastronomique du Casino 2000 à Mondorf les bains
- Et encore une belle surprise.....à venir

Récompenses pour le club ou association le plus représenté :

- Une sculpture remise en jeu chaque année mais conservée si challenge remporté 3 années consécutives par le club ou l'association.

LITIGES :

Tous les litiges liés au présent règlement seront soumis aux avis des 3 organisateurs qui trancheront.

La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur pourra être exclu du challenge.

CONTACT :

Pour toute information concernant le déroulement du challenge 2019, contactez, l'un des organisateurs

Trail du Fort : Philippe HOUPLON : **06 62 22 28 76**

Hemera trail : Joël POTUT : **06 15 46 41 07**

Trail des crêtes : Jean Marie BACH : **07 82 27 28 70**

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1	1	41	41
2	2	42	42
3	3	43	43
4	4	44	44
5	5	45	45
6	6	46	46
7	7	47	47
8	8	48	48
9	9	49	49
10	10	50	50
11	11	51	51
12	12	52	52
13	13	53	53
14	14	54	54
15	15	55	55
16	16	56	56
17	17	57	57
18	18	58	58
19	19	59	59
20	20	60	60
21	21	61	61
22	22	62	62
23	23	63	63
24	24	64	64
25	25	65	65
26	26	66	66
27	27	67	67
28	28	68	68
29	29	69	69
30	30	70	70
31	31	71	71
32	32	72	72
33	33	73	73
34	34	74	74
35	35	75	75
36	36	76	76
37	37	77	77
38	38	78	78
39	39	79	79
40	40	80	80

Nos partenaires



ENTRANGE



CLIMATISATION
POMPE A CHALEUR

TÉL: +33 (0)3.82.50.00.71 FRANCE
+352.(0)661.50.35.84 LUXEMBOURG



POMPES À CHALEUR,
PLANCHER CHAUFFANT,
SALLE DE BAIN « CLÉ EN MAIN »
RÉNOVATION, NEUF



1, place des Artisans
Bertrange-Imeldange
Tél. 03 82 82 63 15
Port. 06 07 63 19 58
et.silvot@wanadoo.fr

